

Commune

de

Combe-la-Ville

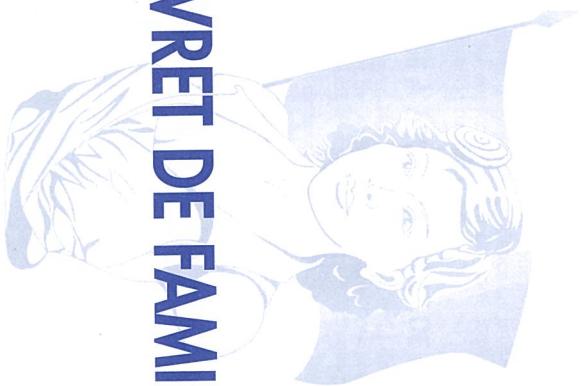


Sainte-Mene

Livret de famille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIVRET DE FAMILLE



### Epoux ou Père

Prénoms : Cédric Roger René  
Nom : DECOUTURE  
(1<sup>re</sup> partie : )  
2<sup>nde</sup> partie : )

Né le 27 janvier 1979

à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne)

de Jean Patrick DECOUTURE  
et de Annick Odile Louise Marguerite  
LEMOING

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance

n° :  
le :  
Mentions marginales

*L'officier de l'état civil  
Sceau*

Mariage célébré à Combs-la-Ville  
le 1er octobre 2016 à 11 heures

Les futurs époux ont déclaré  
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 52

Mentions marginales

Néant

### Epouse ou Mère

Prénoms : Claudine  
Nom : BUN  
(1<sup>re</sup> partie : )  
2<sup>nde</sup> partie : )

Née le 26 août 1981

à Paris 19<sup>e</sup> Arrondissement (Paris)

de Var BUN  
et de Eng HIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance

n° :  
le :  
Mentions marginales

*L'officier de l'état civil  
Sceau*

le 1er octobre 2016



[1] Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». [2] En cas de double nom de famille, déposer « 1<sup>ere</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». [3] Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née », [4] Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

[5] Prénoms et NOM des parents, [6] Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'acte civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'acte de mariage. [7] Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait ; [8] Compléter ainsi la formule : qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été révoqué le... par Me... notaire à... ».

(1)

*1er* ENFANT (1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

**Extrait de l'acte de naissance n° 5252**  
le 16 décembre 2016

à ..... (2)  
à ..... 08 heures 58  
est né(e) (2) *Sopholine, Valérie Paulean,*

*Sophie Dinh-COUTURE*

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

**MENTIONS MARGINALES (3)**

du sexe *Féminin*, à *Paris* *Seine*,  
*Valant déclarante conjointe*  
*du 19 décembre 2016.*

(3) .....  
reconnu(e) (4) .....

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES (3)**

**MENTIONS MARGINALES (5)**

Sceau

*Scellé à l'époque*



Délivré conforme aux registres le *16 décembre 2016*

L'officier de l'état civil

Sceau

*Scellé à l'époque*

**Extrait de l'acte de décès n°**

(6) .....

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

*Scellé à l'époque*

**MENTIONS MARGINALES (3)**

**MENTIONS MARGINALES (5)**

*Scellé à l'époque*

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (première, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1<sup>ere</sup> partie : ...] en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré pour une oublie française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénom, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père » ou « par la mère » ou « par le père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date

**3ème ENFANT** (1)

**Extrait de l'acte de naissance n° 1907**  
le **6 Août 2020**

à **14** heures **15**  
est né(e) (2) **Hippolyte Ezéquiel Valentin Hong-Pheuc**

**DECATURE**

**Avant déclaration conjointe  
du 19 décembre 2020**

du sexe **masculin**, à **Apelus (Seine et Marne)**

(3) **reconnu(e)** (4)

du sexe **féminin**, à **Apelus (Seine et Marne)**

(3) **reconnu(e)** (4)

Délivré conforme aux registres le **16 AOÛT 2020**

L'officier de l'état civil  
Seau

**MENTIONS MARGINALES** (5)



**3ème ENFANT** (1)

**Extrait de l'acte de naissance n° 1908**  
le **6 Août 2020**

à **14** heures **47**  
est né(e) (2) **Leopoldine, Aimée, Spilara Thivière**

**DECATURE**

**Avant déclaration conjointe  
du 19 décembre 2020**

du sexe **féminin**, à **Apelus (Seine et Marne)**

(3) **reconnu(e)** (4)

du sexe **féminin**, à **Apelus (Seine et Marne)**

(3) **reconnu(e)** (4)

Délivré conforme aux registres le **16 AOÛT 2020**

L'officier de l'état civil  
Seau

**MENTIONS MARGINALES** (5)



(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille est/ést qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>nde</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (cette naissance ou de mariage non déclaré pour une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de ces reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère », ou « par les père et mère ». (5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait : (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille est/ést qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>nde</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (cette naissance ou de mariage non déclaré pour une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de ces reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère », ou « par les père et mère ». (5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait : (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».